

FORET COMMUNALE DE SAINT-MAURICE

Vente de bois de chauffage non façonné par soumission cachetée

Parcelle 4 (stères)

Lot n°	Chêne	Pin Sylv.	Tremble	Nb Stères	Offre de Prix (€ total)
1	1		5	6	
2		1	4	5	
3		1	1	2	
4	1		9	10	
5			3	3	
6	1		5	6	
7			5	5	
Total	3	2	32	37	

Consignes particulières :

- Les lots sont notés à la peinture : **Orange**
- Les bois à abattre sont marqués d'un **trait oblique à la peinture rouge**
- Les bois dangereux et/ou > 30cm ont été abattus par un bûcheron
- Les bois marqués d'un **triangle ne sont pas à abattre**
- Obligation d'abattre l'ensemble des bois marqués y compris les résineux
- Débardage et transport de bois **par temps sec**. Ne pas débarder les arbres entiers avec les branches.
- Obligation de rester sur les chemins et pistes (Aucun engin n'est autorisé sur le parterre de la parcelle)
- Les rémanents doivent être découpés et éparpillés sur le parterre de la coupe hors chemins et limites.
- Travail interdit aux dates des battues : 06-07/12/2025 ; 19-20/12/2025 ; 10-11/01/2026 ; 30-31/01/2026
- Câblage et Debuscage au tracteur **interdits en période de sève (du 01/04 au 31/08)**
- **Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 30/10/26**

Rappel: l'acheteur est pénalement responsable des dommages causés à des tiers sur la coupe mais aussi sur les routes, chemins et sentiers.

Il lui incombe de prendre toutes les dispositions

Renseignements : ONF MULLER Marc Tel: 06-34-47-57-25

OFFRE DE PRIX

Nom, Prénom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Signature :

Quantité maximale souhaitée : _____ st